

**Communes concernées**

Leytron

**Population (au 31.12.2022)**

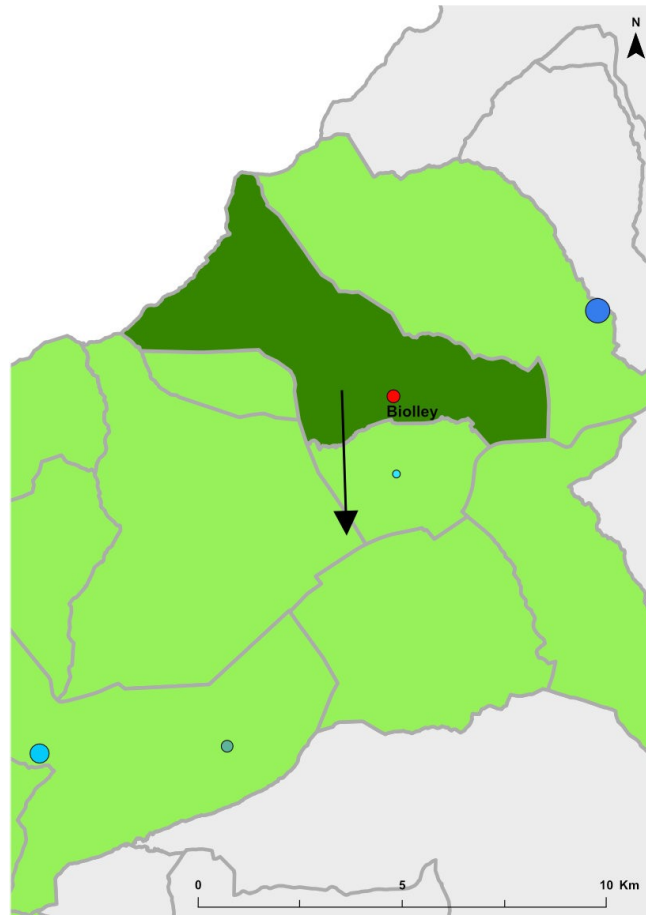
3'281 habitants

**Production annuelle moyenne (calculée sur la période 2017-2022)<sup>26</sup>**

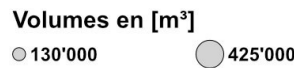
1'010 m<sup>3</sup>/an

**Production annuelle moyenne par habitant**

0.31 m<sup>3</sup>/hab/an



↑ Les flèches indiquent les interactions entre les différentes régions



**Décharge de type A en activité**

<b>Nom</b>	Biolley	
<b>Volume disponible [m<sup>3</sup>]</b>	126'750	
<b>Remplissage annuel moyen [m<sup>3</sup>/an]</b>	1'010	
<b>Durée d'exploitation estimée</b>	> 20 ans	
<b>Durée d'exploitation<sup>27</sup></b>	<b>B</b>	> 20 ans
	<b>M</b>	> 20 ans
	<b>H</b>	18 ans

**Aucun projet ou site potentiel de DTA connu**

<sup>26</sup> Selon les décharges existantes sur le territoire concerné.

<sup>27</sup> La durée d'exploitation est mesurée selon trois scénarios : Bas : 0.8 m<sup>3</sup>/hab/an ; Moyen : 0.31 m<sup>3</sup>/hab/an, soit la production annuelle moyenne calculée sur la période 2017-2022 ; Haut : 2 m<sup>3</sup>/hab/an.

### Viabilité du projet

La décharge de type A de Biolley (Leytron) étant située sur le haut de la commune, seule une partie des matériaux produits y sont déposés. En effet, les villages d'Ovronnaz et de Dugny s'y rendent, mais rarement les villages situés plus bas sur le coteau et notamment Leytron. De plus, comme un site d'extraction de matériaux est également exploité sur ce site, la gestion de la décharge doit se faire en adéquation avec l'avancement de l'extraction.

Aucun autre site potentiel n'est connu pour la région d'**Ovronnaz**.

### Interactions

Comme dit ci-dessus, les villages situés plus proche de la plaine ne se rendent pas à la décharge de Biolley. Ainsi, cette région est exportatrice auprès des régions voisines, soit principalement celle de Martigny.

### Mesure

		<b>HORIZON DE TEMPS<sup>28</sup></b>	<b>ENTITÉ RESPONSABLE</b>
DTA_05_1	Mise en place des moyens nécessaires pour que l'exploitation de la décharge se poursuive en adéquation avec l'extraction.	Long terme	Commune / Exploitant

<sup>28</sup> Les horizons de temps sont catégorisés comme suit : Court terme : < 2 ans ; Moyen terme : > 2 ans et < 5 ans ; Long terme : > 5 ans.